

PROTOS

(Agence pour la coopération technique intégrée)

**Renforcement des capacités
d'intermédiation sociale
de six ONG dans le département du Mono
pour la réalisation de quelques
ouvrages modèles
dans le secteur de l'eau potable et de
l'assainissement**

BUDGET ET PLANNING ACTUALISES

Cotonou, Novembre 99

TABLE des MATIERES

	page
1. Fiche de synthèse	5
2. Responsable de l'action	8
3. Partenaires	10
4. Contexte et analyse de la problématique	11
4.1. Le secteur de l'eau et de l'assainissement	11
4.2. Le processus de la décentralisation	19
4.3. Les ONG nationales	21
5. Description du programme	23
5.1. Identification du programme	23
5.2. Groupe cible	27
5.3. Choix des villages	28
5.4. Le choix du type d'ouvrage	29
5.5. Objectifs du programme	30
5.6. Activités planifiées	30
5.7. Moyens matériels et financiers	32
5.8. Gestion du programme	34
5.9. Suivi et évaluation	40
6. Personnel et structure exécutive	41
6.1. Le personnel du programme	41
6.2. Liens de collaboration avec d'autres organisations et institutions	42
7. Planification	45
8. Participation des bénéficiaires	48
9. Budget	49

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1

Renseignements sur les 6 ONG nationales impliquées

Annexes 2

Cadre logique de l'intervention

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEV	Adduction d'Eau Villageoise
AEP	Ouvrages d'Assainissement en Eau Potable
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
ANTEA	Bureau d'Etudes Français
APRETECTRA	Association des Personnes Rénovatrices des Technologies Traditionnelles
ARED	Actions et Recherche pour le Développement Endogène
ASBL	Association Sans But Lucratif
BAD	Banque Africaine de Développement
BDBD	Bureau Diocésain du Borgou pour le Développement
BE	Bureau d'Etude
BID	Banque Islamique de Développement
BRGM	Bureau de Recherches Géologique et Minières (France)
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CARDER	Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural
CDSS	Comité de Développement Socio-Sanitaire
CEAO	Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
CERIDAA	Centre d'Etude et de Recherche pour le Développement Agricole et Artisanal
CFD	Caisse Française de Développement
CIRAPIP	Centre d'Information et de Recherche et d'Action pour la Promotion des Initiatives Paysannes
COCONG	Comité de Coordination des ONG du Mon
DANIDA	Danish International Development Agency
DH	Direction de l'Hydraulique
DHAB	Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DIEPA	Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement

ESAM	Enfants Solidaires d’Afrique et du Monde
FAC	Fonds d’Aide et de Coopération
FDBB	Fonds de Développement Bénino-Belge
FED	Fonds Européen de Développement
FENU	Fonds d’Equipeement des Nations Unis
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GRADID	Groupe de Recherche et d’Action pour un Développement Intégré e Durable
GROPERE	Groupements pour la Promotion et l’Exploitation des Ressources de l’Environnement
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
MMEH	Ministère des Mines, de l’Energie et de l’Hydraulique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADEAR	Programme d’Assistance au Développement du secteur de l’Alimentation en Eau en milieu Rural
PAMR	Programme d’Appui au Monde Rural dans le Mono
P3A	Programme d’Appui aux Activités Agricoles
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMS	Programme Multi-Sectoriel du Mono
PRONG	Projet de Renforcement des ONG en activité dans le département du Mono
PROTOS	Agence pour la Coopération Technique Intégrée (traduction en Néerlandais)
SAD	Service Allemand de Développement
SBEE	Société Béninoise d’Electricité et d’Eau
SRH	Service Régional de l’Hydraulique
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement (traduit en Néerlandais)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance
USAID	United States Agency for International Development
VES	Vinado Entreprise Service

1. FICHE DE SYNTHÈSE

Nom du projet :	Renforcement des capacités d'intermédiation sociale de six ONG dans le département du Mono pour la réalisation de quelques ouvrages modèles dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement
Localisation :	Département du Mono
Organisme requérant :	Direction de l'Hydraulique
Responsable de l'action :	ONG belge PROTOS
Partenaires locaux :	6 ONG béninoises (APRETECTRA, ARED, CERIDAA, ESAM, GRADID, GROPERE)
Coordination :	Un Comité de Gestion regroupant les 6 ONG, PROTOS, avec l'appui des services ressources
Objectif général :	Contribuer au développement des villages et à l'amélioration des conditions de vie des populations du Mono par l'approvisionnement en eau potable et par l'amélioration de la situation sanitaire.
Objectif spécifique :	Augmenter l'impact et la qualité des interventions des ONG dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement dans le Mono
Résultats attendus :	<ol style="list-style-type: none">1. Les capacités sectorielles des ONG sont renforcées :<ul style="list-style-type: none">*Les ONG acquièrent des compétences pour l'intermédiation sociale dans le secteur*Quelques ouvrages modèles sont réalisés*Les ONG disposent de banques de données fiables sur le secteur2. Le cadre de concertation et d'échange entre ONG d'une part, et entre ONG et autres acteurs d'autre part, est renforcé3. La population maîtrise ses ouvrages d'assainissement et d'eau potable4. Les communautés s'impliquent davantage dans le processus de décentralisation pour l'eau et l'assainissement
Structure d'appui :	Service régional de l'hydraulique du Mono (SRH-Mono)

Moyens

Investissements :

Contribution du FDBB pour la construction de :

- *3 puits à grand diamètre ;
- *2 forages + pompe à motricité humaine ;
- *1 mini-réseau;
- *10 latrines de 4 cabines (2 villages X 5 latrines), 40 latrines individuelles (2 villages X 20 latrines).

Participation des bénéficiaires

La participation des bénéficiaires consiste en une participation financière (conforme aux montants déterminés par le PADEAR-Mono) et une participation physique ou en nature.

Le tout équivaut à peu près 10 % du coût de l'ouvrage.

Equipement

Contribution de PROTOS

- *Achat de 3 motos

Participation de PROTOS et des 6 ONG

- *Mise à disposition des motos des ONG ;
- *Mise à disposition d'un véhicule de PROTOS.

Moyens de fonctionnement

Contribution du FDBB

- * Une partie des frais d'entretien et transport pour l'exécution sur le terrain ;
- * Frais de copies pour distribution d'un bulletin d'information, de la capitalisation des expériences, d'une base de données sur les intervenants dans le secteur;
- * Frais de fonctionnement (concernant cette action) des sièges de PROTOS et des 6 ONG.

Contribution PROTOS

- * Une partie des frais d'entretien et de transport pour l'exécution sur le terrain ;
- * Frais de création/renforcement d'un centre de documentation ;

Participation de PROTOS et des 6 ONG

- * Mise à disposition des bureaux/salles de réunion, utilisation des ordinateurs et de l'équipement de bureau de PROTOS et de 6 ONG.

Frais de formation, de concertation, de visites d'échanges,

Contribution FDBB

- * Frais des formations suivantes :
 - gestion et entretien des points d'eau et des latrines pour les Comités de Gestion ;
 - hygiène et assainissement pour les communautés concernées ;
 - aspects liés à la décentralisation pour les communautés concernées ;
 - contractualisation et élaboration des micro-projets pour les communautés concernés;
 - formation de 2 animateurs par ONG pour les sujets cités ci-dessus.

* Frais de visites d'échanges entre villages (10 villages) et entre ONG ;

Contribution de PROTOS :

* Diagnostic des compétences des ONG dans le secteur ;

* Elaboration d'une base de données sur les acteurs dans le secteur ;

* Elaboration d'un cadre référentiel

(normes techniques, normes en termes de développement communautaire, devis standard,...) pour les ONG dans le secteur ;

* Organisation des visites d'échanges pour 12 animateurs ;

* Frais d'organisation des réunions de concertation et de l'atelier de restitution de la capitalisation et de l'évaluation.

Ressources humaines

Contribution du FDBB

* 6 coordinateurs au niveau des 6 ONG (à 20 % de leur temps) ;

* Rémunération des personnes ou des services ressources pour le suivi et l'appui en général.

Contribution de PROTOS

* 1 coopérant-ONG de PROTOS assurera la supervision générale du programme ;

* 1 coordonnateur du programme (à 50 % du temps) ;

* 6 animateurs de terrain (à 50 %).

Frais de capitalisation et de l'évaluation de l'action

Contribution FDBB

* Frais de capitalisation et de l'évaluation de l'action.

Budget (en Millions de francs CFA) :

	FDBB	PROTOS	Participation des ONG participation locale	Total
Conception projet/ Rédaction dossier	0	6.617	0.600	7.217
Constructions	88.187	0	7.204	95.391
Equipement	2.880	2.140	0.400	5.420
Formation	6.218	2.438	0.704	9.360
Personnel	8.957	5.400	1.260	15.617
Fonctionnement	7.499	3.921	4.560	15.980
Capitalisation/ Evaluation	3.000	0.400	0	3.400
TOTAL	116.741	20.916	14.728	152.385

2. RESPONSABLE DE L'ACTION

Ce projet est soumis à l'attention du Fonds de Développement Bénino-Belge par

PROTOS A.S.B.L.
08 BP 1178 Tri Postal
Cotonou
Bénin
Tél.: 32 38 26
e-mail : PROTOSbow.intnet.bj

PROTOS est reconnue comme ONG par décision du ministère de la coopération belge le 24.10.1977 et renouvelée le 08.11.1991.

PROTOS (PROjectgroep voor Technische OntwikkelingsSamenwerking - Agence pour la Coopération Technique Intégrée) fut créée en 1977 par une équipe de jeunes universitaires des universités de Gent et de Leuven qui étaient déjà actifs en Haïti depuis 1974.

PROTOS apporte sa contribution aux initiatives de développement participatif des structures locales, intégrées dans un contexte socioculturel en vue d'un développement durable. PROTOS s'appuie sur son savoir-faire et sur ses expériences techniques pour aider les populations à définir, exécuter et financer des projets de développement et à en assurer la durabilité.

Ainsi, elle vise à contribuer au renforcement des capacités organisationnelles des structures intermédiaires, comme les ONG nationales, dans deux secteurs : l'agriculture de subsistance et l'approvisionnement en eau potable.

Dans son approche, PROTOS met **un accent particulier sur** :

- *la relation de **partenariat** entre Protos et l'ONG, la structure locale ou l'organisation paysanne (et avec un nombre limité d'organisations partenaires) avec laquelle elle collabore;
- *la présence effective dans les pays du Sud par un nombre restreint de coopérants-ONG expérimentés qui sont en mesure de fournir un appui méthodologique, technique et logistique professionnel ;
- ***l'accroissement des capacités de « savoir/pouvoir/avoir »** des populations à travers leurs structures locales.

Pour développer sa stratégie, Protos fait appel aux intermédiaires financiers qui sont la Communauté européenne, la Coopération belge et les ONG européennes de financement.

Pour atteindre ses objectifs, PROTOS s'appuie sur :

- son indépendance politique et idéologique
- sa technicité
- ses structures locales intégrées dans les pays partenaires
- son soutien logistique professionnel.

Au départ, les activités de PROTOS se concentraient surtout sur Haïti mais l'expérience acquise a permis une expansion et une diversification graduelles. Ainsi en 1984, PROTOS commença des projets en R.D. Congo où, tout comme en Haïti, une organisation locale de coordination fut créée pour la région de Bunia-Mahagi. Le Burundi suivit peu après.

Depuis 1993, PROTOS a des contacts avec quelques pays de l'Afrique Occidentale.

Au Bénin quatre projets ont déjà débuté. En 1994 ce fut le tour du Mali et du Sénégal où les interventions de PROTOS restent encore limitées. En 1997, deux actions en Equateur se sont ajoutées au programme.

PROTOS ne vise pas à être actif dans un trop grand nombre de pays. Les principales zones de concentration pour les prochaines années sont Haïti, Bénin-Mali, le nord-est du Congo, le Rwanda et Burundi si la situation politique le permet, et l'Equateur. Ces pays reçoivent près de 95% du soutien financier de PROTOS.

Vu ses compétences, PROTOS intervient auprès des partenaires locaux pour un soutien dans leurs projets techniques : approvisionnement en eau potable, agriculture, infrastructure rurale, assainissement de bidonvilles, sources d'énergie alternatives, pisciculture...

Dans ces secteurs, PROTOS a développé un savoir-faire, non seulement technique mais également organisationnel.

Pour améliorer les possibilités d'assimilation et d'intégration des projets, toutes les organisations partenaires du Sud sont impliquées dans le processus permanent d'évaluation et de réorientation de la politique de projets.

PROTOS veut stimuler la concertation et la collaboration entre les différents acteurs pour les secteurs dans lesquels il intervient et incite ou participe activement aux plates-formes et aux cadres de concertations sectorielles.

PROTOS est active au Bénin depuis janvier 1994. Deux coopérants-ONG et un cadre béninois y assurent l'exécution des différents projets et fournissent un appui méthodologique et technique.

En tant qu'organisation non-gouvernementale internationale, PROTOS est reconnue au Bénin. Sa représentation à Cotonou, appelée PROTOS au Bénin, a signé un accord de siège avec le gouvernement de la République du Bénin le 22 novembre 1996.

A la représentation de PROTOS au Bénin, la personne à contacter est
Geert VANDERSTICHELE

3. PARTENAIRES

Le programme sera exécuté sous la responsabilité de PROTOS au Bénin et sera coordonné et suivi par le personnel cadre de PROTOS au Bénin avec l'appui des services ressources, en particulier le Service Régional de l'Hydraulique du Mono.

Le programme sera cogéré par les ONG nationales concernées.

Trois de ces ONG (APRETECTRA, GROPERE, GRADID) sont déjà en partenariat avec PROTOS dans le cadre d'un programme dans le secteur agricole : « Programme d'Appui aux Activités Agricoles dans le Mono (P3A) ».

Dans ce programme P3A, l'ONG GROPERE s'occupe d'un programme d'assainissement avec la construction de latrines privées et de latrines publiques pour lesquelles le financement est déjà acquis. GROPERE sera intégré dans le projet en ce qui concerne les aspects de la professionnalisation, de la concertation avec les autres intervenants dans le secteur, l'insertion des actions dans le contexte de la décentralisation et l'appui aux bénéficiaires pour la maîtrise de l'ouvrage.

Trois nouveaux partenaires (ARED, CERIDAA, ESAM) ont été identifiés sur la base de certains critères de sélection qui concernent la compatibilité des approches des ONG avec l'approche de PROTOS, la détermination de l'ONG à entrer dans une relation de partenariat avec PROTOS et sur la détermination (ou au moins la tendance de l'ONG) à se professionnaliser dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Les sigles et noms des partenaires béninois

- 1) APRETECTRA (Association des Personnes Rénovatrices des TEChnologies TRADitionnelles)
- 2) ARED (Actions et Recherche pour le Développement Endogène)
- 3) CERIDAA (Centre d'Etudes et de Recherche des Initiatives pour le Développement Agricole et Artisanal)
- 4) ESAM (Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde)
- 5) GRADID (Groupe de Recherche et d'Action pour un Développement Intégré et Durable)
- 6) GROPERE (GROUpements pour la Promotion et l'Exploitation des Ressources de l'Environnement)

Des données supplémentaires au sujet de ces ONG se trouvent en annexe 1.

Le statut juridique des partenaires

Toutes les ONG qui font partie du programme sont reconnues officiellement par le Gouvernement Béninois sous une ancienne loi de 1901 qui regroupe les organisations de type associatif.

4. CONTEXTE ET ANALYSE DE LA PROBLEMATIQUE

4.1. Le secteur de l'Eau potable et de l'Assainissement

4.1.1. Les besoins en matière d'eau potable et d'assainissement

Croissance de la population

En 1992, la population du Bénin était, d'après le recensement, 4.915.515 habitants. Le taux de croissance annuel, qui était de 3,04 % entre 1979 et 1992 est estimé à 2,9 % entre 1992 et 2000. La population en l'an 2000 serait alors de 6.226.830 habitants.

On constate une croissance relativement rapide de l'ensemble de la population mais une évolution assez modeste de la population urbaine (moins de 5,4 % entre 1979 et 1992) alors qu'autrefois, le taux de croissance urbaine était beaucoup plus important (8 % par ex. entre 1961 et 1979).

Entre 1979 et 1992, on constate trois grands mouvements de la population :

- Vers des zones rurales à croissance rapide, servant d'accueil pour des agriculteurs à la recherche de terres cultivables. Il s'agit de vastes zones dans le sud du Borgou (Borgou rural et villes secondaires : + 7,1 % par an) et le nord du Zou (Zou rural et villes secondaires : + 3,4 % par an) mais aussi dans le nord de l'Ouémé encore faiblement peuplé (Ouémé rural et villes secondaires : 3,3 % par an).
- Vers les villes secondaires, parfois en très rapide croissance, par exemple Ouidah (+ 13,8 % par an), Lokossa (+15,5 % par an) et probablement dans des villes secondaires dans les départements Sud-Borgou, Nord-Zou, l'Ouémé et même l'Atlantique.
- Vers les zones périphériques des grandes villes, qui ne sont pas toujours incluses dans les limites administratives et de toute façon, ne sont pas généralement prises en compte dans un plan de développement de la ville.

Couverture en eau potable

Le Bénin, comme tant d'autres pays du continent africain, a vu se développer son réseau d'approvisionnement en eau tant urbain que villageois au cours de la décennie de l'eau.

Cette extension rapide de la couverture en eau potable n'a cependant pas toujours été accompagnée d'une mise en place des capacités de gestion et d'entretien des points d'eau.

Des progrès considérables ont été réalisés au cours de la deuxième moitié de la décennie d'eau et d'assainissement, et des efforts se poursuivent encore aujourd'hui dans le domaine de l'approvisionnement en eau. En milieu rural, le taux de couverture théorique passe de 9 % en 1985 à 25 % en 1988, 43,4 % en décembre 1991 et 50,23 % au 30 juin 1993 (Source : eau potable et assainissement en milieu rural et péri-urbain, mai 1994, Bénin, Tome 1, UNICEF).

Il s'agit du calcul du pourcentage de la population rurale ayant accès aux points d'eau réalisés, sans tenir compte de leur état de fonctionnement. La population desservie par point d'eau varie

de 240 à 675 personnes d'un département à un autre. Le taux de couverture effective est nettement plus faible que la couverture théorique notamment en milieu rural, à cause des puits qui tarissent, du manque de débit de certains forages et des pannes de pompes.

Sur la base du calcul de la population totale divisée par le nombre de points d'eau potable, on trouve 46% comme chiffre pour l'accès à l'eau potable pour le Bénin en général.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la qualité de l'eau ni du chiffre réel d'utilisateurs par point d'eau.

Pour le Mono la couverture théorique des besoins en eau potable en milieu rural était estimée à 19 % en décembre 1991 et à 27 % en décembre 1993 (Source : DH et MPRE (PNA), 1993).

D'après les sources du SRH au Mono, la couverture réelle est de 45 % en 1998, sur la base de calcul de l'utilisation de 15 l d'eau par jour et par personne.

Peu de documents sont produits sur l'utilisation effective de l'eau, mais beaucoup d'habitants s'approvisionnent en eaux superficielles, des eaux de pluie. C'est notamment le cas des familles à faibles revenus en milieu urbain (42 % en saison sèche, 79 % en saison des pluies dans les villes secondaires).

Couverture en assainissement

La situation actuelle de l'assainissement est moins connue que celle de l'approvisionnement en eau, les statistiques étant très peu précises et peu fiables. Bien que l'analyse soit moins détaillée, la situation paraît toutefois préoccupante.

La couverture d'ensemble des moyens sanitaires d'évacuation des excréta est estimée à 11,4 % avec de fortes variations : 5 % en milieu rural, 28 % en milieu urbain (Source : DHAB).

En milieu rural, la pratique courante est de se débarrasser des déchets solides par décharge brute chaque matin dans des lieux désignés par les intéressés. Il n'y a ni dépotoirs ni lieu de compostage, bien que certaines ordures servent d'engrais bruts pour des cultures de case ou autres productions.

Peu de puisards privés existent et il n'existe pas de puisard collectif. Les eaux usées sont évacuées dans les canaux ouverts de drainage des eaux de pluies alors que seulement 3,8 % des concessions disposent d'une fosse septique; partout ailleurs, les eaux usées sont jetées dans la rue (milieu urbain) ou dans la nature.

4.1.2. Objectifs et politique nationale pour le secteur de l'Eau et de l'Assainissement

Objectifs du secteur

Les objectifs globaux du secteur sont la couverture à 100 % des besoins en eau potable en milieu urbain (dont les zones périurbaines) en l'an 2000 et à 70 % en milieu rural.

La plus récente estimation des besoins en eau des populations rurales béninoises a été faite en novembre 1996. et se base sur les objectifs établis par le gouvernement béninois en matière

d'approvisionnement en eau des populations rurales, soit 15 litres par jour et par habitant et un minimum d'un point d'eau pour 350 habitants. A partir de ce document, on pourrait estimer les besoins théoriques en points d'eau dans les zones rurales au Bénin à 14.000 dont près de 5000 ont déjà été réalisés à ce jour, ce qui revient à la satisfaction des objectifs à 36%.

L'objectif global en matière d'assainissement est d'assurer un taux d'élimination hygiénique des excréta de 35 % en 1995 et de 38 % en l'an 2000.

Si la réalisation de ces objectifs est possible du point de vue technique et institutionnel en matière d'approvisionnement en eau, elle l'est moins en matière d'assainissement et quand bien même le besoin en capacité technique serait pourvu, deux problèmes majeurs demeurent :

Premièrement, le manque de corrélation dans le rapport entre assainissement et approvisionnement en eau réduit considérablement les effets bénéfiques. De toute façon, ces effets ne font pas l'objet d'évaluation systématique à l'heure actuelle, sauf pour l'étude de l'impact sur l'incidence de la maladie du ver de Guinée.

En deuxième lieu, la pérennité des ouvrages n'est pas garantie, compte tenu des formes actuelles d'organisation institutionnelle, des modalités de prise en charge des coûts d'exploitation, de réparation et de remplacement des ouvrages, des pratiques de gestion et des capacités techniques en matière de gestion, d'entretien et de réparation.

Politique nationale

En 1978, les autorités béninoises avaient élaboré un programme national d'hydraulique villageoise dont les objectifs principaux étaient :

- un point d'eau pour 500 habitants,
- une distance de 1500m au plus entre un village et son point d'eau.
- un débit minimum des forages à équiper avec pompe manuelle établi à 500 l/h,
- le programme devait garantir 10 l/habitant/jour; l'objectif à long terme étant de fournir 20 l/habitant/jour.

Le programme fut mis en oeuvre dans le cadre de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA), 1980-1990, proclamée par les Nations Unies.

Le taux de réalisation du programme fut de 42 % et, en général, aucun pays africain n'avait pu atteindre les objectifs de la DIEPA. De plus, l'appropriation des ouvrages par les populations en vue de leur gestion et de leur entretien n'a pas réussi partout.

En 1990, les Nations Unies proclamèrent la 2^{ème} décennie de l'eau (1990-2000) et c'est dans ce cadre que le Bénin a défini une nouvelle stratégie de développement du secteur de l'eau potable. Cette stratégie se définit surtout par:

- la promotion des entreprises locales,
- une approche tendant à réduire les coûts de réalisation des ouvrages,
- la participation des communautés rurales, qui choisissent elles mêmes l'ouvrage et qui participent aux coûts d'investissement.

Le gouvernement du Bénin a approuvé le 18 mars 1992 la Stratégie de développement du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement en zone rurale pour les années 1990.

Les grandes lignes de cette stratégie se résument à :

- la décentralisation du processus de prise de décision qui suppose que l'administration centrale se désengage de la fourniture des services et s'oriente vers le rôle de promoteur du secteur et de coordonnateur des opérations à partir d'unités déconcentrées (les services régionaux de la Direction de l'Hydraulique - Service Régional de l'Hydraulique) et à travers des structures décentralisées (organes locaux, organisations communautaires, ONG);
- la participation financière des communautés : en vue de favoriser une appropriation effective des points d'eau par les utilisateurs et leur durabilité, les points d'eau ne seront exécutés que sur demande préalable explicite des communautés villageoises auprès du SRH et après versement d'une contribution financière couvrant une partie des investissements. De plus, la prise en charge total des frais liés à la gestion du points d'eau doit être assurée par les utilisateurs. Aux fins de gestion du point d'eau, les communautés villageoises sont amenées à constituer un « Comité de gestion du point d'eau » dans le cas d'un point d'eau ponctuel ou une « Association des usagers de l'eau » dans le cas d'une AEV (Adduction d'Eau Villageoise);
- la recherche de la réduction des coûts de construction et d'entretien des ouvrages : cet aspect concerne :
 - ◆ la réduction de la taille des marchés pour les forages ainsi que la simplification des spécifications techniques et administratives afin de permettre aux entreprises nationales et régionales (travaillant à moindre coût) de participer aux appels d'offres avec les équipements moins lourds et moins onéreux;
 - ◆ le respect de dimensions proportionnelles entre les petites installations d'approvisionnement en eau et la consommation réelle qui en est faite ;
 - ◆ la politique appliquée en matière de choix des pompes manuelles- quelque treize marques de pompes manuelles ont été installées au Bénin durant la décennie de l'eau, générant d'insurmontables difficultés en matière de maintenance (formation des artisans-réparateurs et maintien d'un stock de pièces de rechange suffisant et reparti dans le pays). A présent, quatre marques de pompes sont officiellement agréées : il s'agit des pompes VERGNET, UPM, INDIA MARK III et AFRIDEV;
- la promotion des capacités locales d'exécution : le secteur privé local (ONG présentes dans les communautés, artisans-réparateurs de pompes, puisatiers, entreprises de construction, etc.) est désormais largement impliqué dans les différentes étapes de mise en œuvre des programmes. La DH se désengagera des activités qui peuvent être accomplies par le secteur privé.

4.1.3. Cadre institutionnel du secteur de l'Eau et de l'Assainissement

Le manque de cadre institutionnel et juridique pour définir, non seulement les responsabilités spécifiques, mais aussi la propriété finale des équipements installés, a sûrement affecté la performance de beaucoup de projets précédents.

Voici un aperçu des différents acteurs impliqués dans le secteur :

Services étatiques

Au niveau national, c'est la Direction de l'Hydraulique (DH) du Ministère de l'Energie des Mines et de l'Hydraulique (MMEH) qui est responsable de la coordination et du contrôle sur l'exécution de tous les programmes d'alimentation en eau dans les villages au Bénin, ainsi que de la définition et du suivi de la réglementation s'appliquant à l'utilisation de l'eau, et de la collecte et de la mise à jour des données hydrologiques et hydro-géologiques.

- * La Direction de l'Hydraulique (DH) a le devoir de contrôler le bon usage des eaux souterraines et principalement celles qui sont exploitées par forage mécanique.
- * La DH s'engage à créer la capacité de contrôle et de coordination des activités ayant trait à l'approvisionnement en eau sur le territoire du Bénin.
- * La DH normalise les techniques et les technologies utilisées dans le domaine de l'approvisionnement en eau, par exemple, la standardisation du parc des pompes manuelles et l'installation des artisans-réparateurs de ces pompes sur tout le territoire.

Au niveau des 6 départements du Bénin, la DH est représentée par 8 Services Régionaux Hydraulique. En général, la Direction de l'Hydraulique s'est jusqu'à présent occupée des grandes campagnes de forages (plusieurs centaines de forages), financées par les bailleurs de fonds extérieurs (Banque Mondiale, Banque Ouest Africaine de Développement, United States Agency for International Développement), et dont les travaux sont exécutés par de grandes entreprises étrangères et nationales. Ce sont ces agences de financement qui rédigent le programme et qui en définissent les modalités d'exécution.

Au niveau central, la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement (DHAB) est chargée de coordonner ses activités avec celles de la DH.

Les administrations locales

Jusqu'à présent, l'administration béninoise a été très centralisée. Un processus de décentralisation est en cours et prévoit la création de communes à personnalité juridique financièrement autonome, gérée par un Conseil Communal, élu par les citoyens de la commune. Les lois portant sur les communes prévoient un rôle extrêmement important pour les communes, qui deviendront les Maîtres d'Ouvrages et les propriétaires des ouvrages d'approvisionnement en eau.

PADEAR

Une approche « Programme » visant à mettre en œuvre la stratégie nationale a été initiée sous le label PADEAR (Programme d'Assistance au Développement du secteur de l'alimentation en Eau potable et de l'Assainissement en milieu Rural). Actuellement, la Banque Mondiale, DANIDA et la GTZ/KFW financent et appuient la DH dans le cadre du PADEAR, et ce, selon un découpage départemental. Le projet a démarré dans les départements de l'Atlantique et du Zou (IDA/DANIDA). Dans le Mono et l'Ouémé, le programme PADEAR-GTZ/KFW doit assurer le pilotage des opérations.

Le PADEAR comprend essentiellement 4 composantes :

- l'implantation d'AEP (ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable), qui répondent aux besoins exprimés par les populations et à leur volonté de participer financièrement ;
- la fourniture de pompes couvrant les besoins sur 5 ans pour l'ensemble du territoire et la mise en place d'un système de maintenance approprié;
- des activités d'assainissement et d'éducation sanitaire dans les communautés rurales;
- le développement des capacités des différents acteurs opérant dans le secteur par des programmes de formation.

Un nouveau programme PADEAR (financement DANIDA) a commencé dans le Borgou. Il suit toujours les mêmes options de développement du secteur de l'Hydraulique Villageoise (décentralisation du processus de prise de décision, désengagement de l'Etat, promotion du secteur privé, participation financière des communautés rurales, renforcement des capacités des Services Régionaux de l'Hydraulique).

Le financement des programmes

Des agences de différentes natures ont pris part au financement des travaux de l'hydraulique villageoise depuis 1980 :

- agences du système des Nations Unies : UNICEF, FENU, UNDRO, FIDA;
- agences de coopération bilatérale : USAID, Coopération Suisse, Coopération Japonaise, GTZ, KFW, FAC;
- fonds internationaux : FED, Conseil de l'Entente, OPEP, CEAO;
- banques de développement : BM, CFD (ex CCCE), BOAD, BID, BADEA;
- agences de coopération décentralisée : département français des Hauts de Seine ;
- organisations privées (les ONG) : SNV/ AFVP/SAD/ Cathwell/Miséreor

SBEE

La SBEE, entreprise nationale également sous tutelle du MMEH, est responsable de la production et de la distribution d'électricité sur tout le territoire national et de l'alimentation en eau en zone urbaine. En fin 1990, la SBEE desservait 46 agglomérations classées urbaines en eau potable.

CARDER

Les CARDER, sous tutelle du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative, sont présents dans chacun des 6 départements, et ont pour tâche essentielle la vulgarisation agricole et la réalisation de travaux de génie rural. Ils construisaient des puits, citernes et retenues d'eau, dans le cadre de projets financés par l'assistance extérieure.

Bureaux d'études (BE)

En général, les agences de financement confient les études techniques et le contrôle des travaux à un bureau d'études, en tant que maître d'oeuvre, qui est responsable de :

- l'étude de faisabilité,
- l'étude technique et sa présentation au commanditaire,
- la préparation des dossiers techniques pour les appels d'offres,
- une collaboration pour le dépouillement des soumissions et le conseil au maîtres d'ouvrage pour le choix des adjudicataires,
- le suivi et le contrôle des travaux des entrepreneurs,
- la réception provisoire et définitive,
- l'établissement de rapports d'avancement et du rapport final.

Les grandes villes de la zone côtière comptent quelques bureaux d'études qualifiés. Dans les zones isolées dans le Nord du pays, il est souvent difficile de mobiliser un bureau d'études performant quand le marché est peu important.

La prospection géophysique

La responsabilité de la réalisation de la prospection géophysique varie selon l'organisme de financement : elle est faite soit par des bureaux d'hydrogéologie spécialisés en association (sous-traitance) avec le BE, soit indépendamment par les mêmes bureaux spécialisés (en réponse à un appel d'offres), soit par des sociétés de forage.

Les ONG

Contrairement à d'autres pays de la région, les ONG ne gèrent pas d'importants projets d'alimentation en eau et assainissement villageois; leurs actions sont orientées en priorité vers la construction de puits modernes et petits barrages en terre en ce qui concerne quelques ONG internationales (SNV, SAD, AFVP). Les Volontaires allemands, français, néerlandais et Cathwell ont construit quelques 650 puits entre 1985 et 1995.

Les actions des ONG nationales sont orientées vers l'intermédiation sociale entre les communautés et les structures étatiques et projets des bailleurs internationaux.

La plupart des ONG n'interviennent qu'à la demande des communautés villageoises, et leur demandent toujours une contribution en main-d'oeuvre et financière non symbolique (par exemple 150.000 FCFA par puits dans le département de l'Atlantique).

Les travaux de forage et de construction

Les travaux de forage sont réalisés par des sociétés très spécialisées, essentiellement étrangères. Les construction de puits sont en général réalisées après négociation ou appel d'offres par des PME ou après négociations avec des artisans formés. La réalisation de mini-réseaux avec château d'eau et tuyaux de distribution à plusieurs points d'eau encourage surtout la soumission des sociétés de forages ayant une section Bâtiments et Travaux Publics (BTP) assez développée ou ayant un accord de collaboration avec une société BTP leur permettant une soumission conjointe.

De nombreux artisans sont aptes à la réalisation de puits et quelques-uns réalisent des puits 'modernes' de grandes dimensions (1,40 à 1,80 m).

La fourniture et la pose des pompes

Souvent, les pompes sont fournies et posées par une société choisie sur appel d'offres.

L'animation

En général, pour tous les projets d'hydraulique villageoise, ce qu'il est convenu d'appeler 'l'animation', est la démarche préalable à l'exécution des travaux dans les villages, qui est réalisée, soit par le BE désigné, soit par la DH. L'animation vise à assurer l'acceptation par la communauté des conditions de paiement proposées par le projet, la création d'un comité de gestion du point d'eau (ou CDSS - Comité de Développement Socio-Sanitaire dans les projets UNICEF), le versement des sommes et des matériaux prévus pour l'investissement et l'entretien, l'apprentissage de l'utilisation des règles d'hygiène, l'acceptation d'entretenir l'ouvrage.

Dans quelques programmes, l'animation est réalisée par l'organisme de financement ou d'appui : UNICEF, SAD, SNV, AFVP. Les activités d'animation sont actuellement réalisées par les ONG sous contrat de la DH, sous la conduite des projets d'assistance au développement du secteur de l'hydraulique villageoise (projet financé par IDA, DANIDA, GTZ, KFW)

Les communautés

Avant, les communautés villageoises ont toujours été considérées comme les bénéficiaires des projets planifiés par un organe central, la DH en concertation avec le bailleur de fonds, et très rarement comme les initiatrices de leurs propres équipements. Pour les nouveaux projets d'assistance au développement du secteur de l'hydraulique villageoise la demande des communautés est le point de départ du processus de réalisation d'un point d'eau.

Le rôle des femmes, généralement perçu comme primordial dans la gestion de l'alimentation en eau et de l'assainissement des communautés, est limité à l'entretien des abords des points d'eau et à la collecte de la contribution financière quand celle-ci est de règle dans le village. Il n'existe presque pas de femme présidente de comité de gestion de point d'eau, trésorière ni réparatrices de pompes. Les nouveaux projets d'assistance au développement du secteur de l'hydraulique villageoise et les ONG essaient de remédier à cette situation.

Solutions proposées :

Les ONG jouent un rôle de plus en plus important dans le développement du monde rural.

Elles peuvent contribuer aux objectifs visés par le secteur en matière d'approvisionnement en eau potable et en assainissement en accompagnant les populations pour l'identification, l'élaboration des micro-projets, /la formation à la gestion... pour les ouvrages avec l'approche participative des ONG qui sont plus proches des populations.

Jusqu'à présent les ONG interviennent dans le secteur sans la concertation des autres acteurs, ou très peu avec. Ainsi cette action qui vise à renforcer la concertation et l'échange entre les acteurs dans le secteur permettra aux ONG (et aux autres acteurs) de mieux comprendre le cadre institutionnel, de connaître les compétences existantes et le cadre référentiel dans lequel les ouvrages devraient être réalisés.

4.2. Le processus de la décentralisation

Divers projets de loi relatifs à la décentralisation de l'administration territoriale ont été déjà adoptés, mais la mise en œuvre effective de cette décentralisation prendra encore du temps.

Les lois portant sur les points suivants ont été votées par l'Assemblée Nationale :

- le découpage territorial en 12 départements;
- la suppression des postes de sous-préfets;
- l'organisation des communes et des communes à statut particulier;
- le régime électoral communal;
- le régime financier des communes.

Actuellement, l'Administration territoriale de l'Etat béninois s'exerce dans le cadre du département qui est la circonscription administrative de l'Etat. Le département ne jouit cependant ni de la personnalité juridique, ni de l'autonomie financière. Actuellement, les Départements sont au nombre de 6, mais dans le cadre de la réorganisation de l'administration territoriale, on prévoit un total de 12 Départements.

Les nouvelles lois, votées à l'Assemblée Nationale en fin '97 et début '98 prévoient la création des Collectivités territoriales décentralisées dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elles prennent la dénomination de Communes. Leurs limites territoriales sont celles des Sous-préfectures et Circonscriptions Urbaines actuelles. La commune est administrée par un Conseil élu. Le Maire est responsable de l'organe exécutif de la Commune et est élu par le Conseil communal. La Commune a un budget autonome qui est voté par le Conseil communal.

La Commune élabore et adopte son plan de développement; elle veille à son exécution en tenant compte des orientations nationales en vue d'assurer de meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population. Dans ce cadre, la Commune dispose entre autres, des attributions suivantes :

- Elaboration d'un plan de développement social et économique;
- Contrôle de la conformité des réalisations et des constructions avec la réglementation en vigueur;
- Réalisation des infrastructures hydrauliques fourniture d'eau potable;
- Assainissement, notamment collecte et traitement des déchets, évacuation des eaux usées et/ou pluviales;
- Préservation des conditions d'hygiène et de la salubrité publique, notamment en matière de prospection et de distribution d'eau potable, de périmètres de sécurité sanitaire autour des captages, forages et puits...

La Commune exerce ses compétences en conformité avec les stratégies sectorielles, les réglementations et normes nationales en vigueur. Elle peut, dans ce cadre, solliciter le concours des services techniques de l'Etat. De même, elle peut créer ses propres services ou faire appel à d'autres acteurs pour l'appui nécessaire.

Au niveau des Services Techniques de l'Etat, une importante évolution est également prévue. Dorénavant, les Services Techniques seront «déconcentrés» au niveau départemental. Le Préfet

du Département est le dépositaire de l'autorité de l'Etat dans le Département. En cette qualité, il coordonne, sous l'autorité des ministres concernés, les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat. Il est créé, autour du préfet, une conférence administrative composée de directeurs et chefs de services déconcentrés de l'Etat dans le Département. Cette conférence administrative départementale aura pour rôle essentiel d'adapter de manière originale et pratique, les programmes et projets nationaux concernant le département, de mettre en cohérence les programmes et projets sectoriels de chaque ministère relayés par sa direction ou son service départemental. Ainsi, les directions et services départementaux deviendront des structures plus ou moins légères pour exécuter les travaux d'Etat et fournir des prestations de services aux communes.

En outre, le préfet exerce sa tutelle sur les communes et contrôle la légalité de leurs actes.

Comme on le constate, les attributions des communes deviendront très importantes. La question de mobilisation de fonds ne sera pas la seule à être réglée, il y aura aussi la programmation des actions à mener.

La coopération décentralisée consiste surtout à susciter la participation active, la responsabilité des bénéficiaires directs à la prise des décisions et aux différentes étapes des actions de développement qui les concernent. Cependant, si l'on se rend rapidement compte des avantages des systèmes participatifs (meilleure identification des besoins, meilleure compréhension de la réalité, plus grande transparence, plus grande implication des acteurs), on doit aussi tenir compte des contraintes susceptibles d'hypothéquer la participation active des programmes. La contrainte principale est le temps ; son corollaire est le coût. Les bailleurs de fonds veulent des résultats palpables tout de suite... Les programmes participatifs travaillent à long terme ...

☒ *Solutions proposées :*

Cette action vise à informer et former les ONG (et par la suite les communautés impliquées) sur les aspects du secteur de l'eau potable et de l'assainissement en rapport avec les aspects liés à la décentralisation : à qui s'adresser pour les aspects techniques ou administratifs, comment élaborer le micro-projet (ouvrage) conforme aux priorités et au plan de la commune/du village ./....

En suscitant la participation active, la responsabilité des bénéficiaires directs à la prise de décisions et aux différentes étapes des actions de développement nous avons plus de chance que l'ouvrage soit effectivement approprié et maîtrisé par les communautés bénéficiaires.

Les actions de concertation et de collaboration programmées dans ce projet, avec les autres acteurs dans le secteur, permettront également de définir le cadre référentiel par rapport aux relations avec les structures décentralisées (comme les communes futures).

4.3. Les organisations non gouvernementales au Bénin

4.3.1. Les ONG béninoises (en général)

Depuis l'indépendance en 1960 jusqu'à la fin des années 80, le contexte institutionnel et politique a freiné le développement des ONG au Bénin.

Ainsi, la plupart des ONG ont été créées après la «Conférence nationale des forces vives» de août 1989, qui annonçait la démocratisation de la vie politique au Bénin. La majorité d'entre elles sont très récentes mais évoluent très vite sur les plans organisationnel et institutionnel, surtout qu'elles commencent par développer une approche et une vision cohérente et personnelle sur le développement.

Elles sont assez nombreuses et très diversifiées. La majorité des ONG sont actives dans une zone d'intervention assez restreinte. Elles sont généralistes et interviennent dans plusieurs domaines.

Parmi les forces des ONG qui participent au programme nous pouvons citer :

- leur présence effective dans tous les coins du département du Mono;
- la légitimité comme acteur principal pour le développement local que les ONG ont obtenue des paysans;
- la volonté et la flexibilité des (responsables des) ONG pour s'engager dans un processus de changement, même de leurs propres structures en cas de nécessité;
- la détermination des (responsables des) ONG à augmenter leurs capacités d'intervention (stratégique, financière, méthodologique et technique);
- le dynamisme des ONG qui s'investissent à 100% dans leur travail.

Les faiblesses des ONG résident dans le fait que :

- elles n'ont pas toujours une spécialisation précise;
- leurs capacités de gestion sont souvent faibles;
- leurs capacités financières et logistiques sont faibles;
- leurs structures de gestion sont souvent très centralisées;
- beaucoup d'entre elles manquent d'objectifs et de stratégies clairs;
- elles n'ont pas toujours une bonne connaissance de leur zone d'intervention;
- elles n'ont pas de relations d'échange ou de collaboration institutionnalisées.

4.3.2. La structure des ONG (en général)

Elles interviennent au niveau de divers secteurs d'activités en vue de faciliter l'interaction entre les groupes cibles et les partenaires au développement. Ces organisations intermédiaires offrent leurs services à des groupes cibles (surtout ruraux) qu'elles ont identifiés. Elles mettent un accent particulier sur l'approche participative. Ces groupes cibles constituent principalement des groupements.

Les organisations d'appui (ONG) ont toutes des organes tels que l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et l'organe exécutif. Il y a quelques années, la distinction entre

organe directif et organe exécutif n'était pas toujours claire parce que les fondateurs des organisations d'appui se trouvaient souvent dans ces deux organes.

Ces dernières années, cette situation s'est presque complètement éclaircie pour les ONG qui évoluent dans un bon sens.

4.3.2. Les moyens financiers des ONG partenaires (en général)

Pour l'exécution de leurs programmes, les ONG font surtout appel au financement de l'extérieur, soit par des relations directes avec des ONG au nord, soit en faisant appel au financement offert par des programmes sur place (par exemple, les programmes appuyés par la Banque Mondiale). Quelques ONG spécialisées dans un domaine précis arrivent déjà à fournir des services rémunérés aux autres organisations.

Les fonds propres de l'organisation existent sous forme de somme forfaitaire payée par les bénéficiaires ou les groupements pour avoir accès aux services et à l'appui de l'ONG en général. Dans certaines ONG, des contributions (annuelles) sont exigées des membres de l'Assemblée Générale ou des membres du Conseil d'Administration. D'autres ONG se lancent dans des activités génératrices de revenus qui permettent de financer une partie des frais de fonctionnement de l'organisation. Cette dernière possibilité est encore à ses débuts.

☒ *Solutions proposées :*

PROTOS vise l'accroissement des capacités d'intervention (la performance) des organisations intermédiaires dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Ce projet vise la professionnalisation de quelques ONG nationales intervenant dans le Mono dans ce secteur bien précis, contrairement à la tendance actuelle des ONG (qui ont presque toutes un caractère non spécialisé). Ainsi on considère les ONG impliquées dans ce projet comme des ONG qui ont l'ambition de se spécialiser à long terme dans le secteur. Pour cela l'action prévoit la construction de quelques ouvrages modèles de types différents et dans des conditions différentes afin de permettre aux ONG d'acquérir des compétences indispensables, de tirer des leçons et de capitaliser toutes ces expériences .

5. DESCRIPTION DU PROGRAMME

5.1. Identification du programme

5.1.1. Historique des interventions de PROTOS au Bénin

PROTOS est présente au Bénin depuis le début de 1994 et a entrepris des actions avec les partenaires suivants :

- l'ONG GROPERE (Département du Mono) avec un projet de développement intégré et de renforcement des organisations de base;
- le BDBD (Bureau Diocésain du Borgou pour le Développement) dans le département du Borgou, avec un projet de construction de 30 puits.
- l'ONG CIRAPIP avec un projet d'appui aux activités d'organisation à l'auto-promotion.

Fort de ces expériences positives et d'une implication plus active dans le monde des ONG du Mono par rapport aux autres départements, PROTOS a décidé de s'ouvrir à d'autres ONG partenaires dans le Mono.

Ainsi, au début de 1997, PROTOS a commencé à formuler un programme d'appui aux activités agricoles dans le Mono (P3A) avec 8 ONG nationales actives dans le département du Mono. Pour ce programme, une étude de base a été menée dans deux zones agroécologiques dans le département du Mono (les zones du Plateau et les zones inondables).

Le projet concerne des axes agricoles comme la transformation du manioc en gari, la fabrication de l'huile de palme, les cultures maraîchères de contre-saison, le petit élevage, la conservation des produits vivriers et la pisciculture. Ce projet est d'une durée de 5 ans et est cofinancé par la Coopération belge (Fonds de survie belge) et a démarré officiellement en juin 1998.

Les expériences des trois premières années ont permis de définir la stratégie à long terme à développer au Bénin et en particulier dans le Mono (septembre 1996). Cette stratégie tient compte de la stratégie générale de PROTOS et des souhaits et observations des ONG du Mono. La stratégie de PROTOS est basée sur l'appui aux ONG nationales à travers des actions concrètes de collaboration sur le terrain. Ces ONG doivent se caractériser par leur dynamisme et leur ferme volonté à œuvrer pour l'auto-promotion de leur groupe cible dont la participation devra être effective.

La stratégie de PROTOS au Bénin vise :

- *le renforcement du rôle des ONG et des associations comme acteurs efficaces, représentatifs et démocratiques pour le développement rural dans le secteur de l'agriculture à petite échelle, l'eau potable et l'assainissement ;
- *le renforcement des capacités de la population rurale pour prendre en main leur propre développement ;
- *la stimulation de la concertation et la collaboration entre ONG d'une part, et entre ONG et autres acteurs au développement d'autre part.

Un autre souci de PROTOS est de rester dans les limites de ses axes de spécialisation qui sont l'approvisionnement en eau potable et le secteur agricole afin de fournir un service de qualité aux partenaires avec lesquels elle travaille.

Les actions que PROTOS appuie s'inscrivent dans le contexte institutionnel du pays et tiennent compte de la politique nationale sectorielle. L'action pilote dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, qui fait l'objet de la présente requête, s'inscrit également dans le contexte

de la politique nationale comme défini dans la stratégie de développement du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement en zone rurale pour les années 1990, approuvée le 18 mars 1992 par le gouvernement du Bénin :

- en attribuant aux services régionaux de l'hydraulique, le rôle de promoteur et de coordonnateur des opérations dans le secteur ;
- en visant une appropriation effective des points d'eau par les utilisateurs et leur durabilité, en visant la participation à l'installation de l'ouvrage et la prise en charge totale des frais liés à la gestion du point d'eau, et en appuyant les communautés villageoise à constituer un « Comité de gestion du point d'eau » ;
- en faisant la promotion des capacités locales d'exécution (ONG présentes dans les communautés ; artisans-réparateurs de pompes, puisatiers ; entreprises de construction, etc.)

5.1.2. Identification du programme

Suite au besoin ressenti et à la demande des ONG nationales du Mono pour un appui sectoriel dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, PROTOS s'est intéressée à la problématique du secteur dans le Mono.

Depuis la fin de l'année 1997, les ONG nationales et internationales intervenant dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement dans le Mono ont été invitées par le Service Régional de l'Hydraulique (SRH) à réfléchir sur une éventuelle collaboration entre les ONG et le SRH.

PROTOS a également répondu favorablement à cette initiative de concertation et a activement participé à toutes les réunions qui ont suivi.

Aussi a-t-elle coordonné un recensement des interventions des ONG dans le secteur, en collaboration avec le SRH et les agents recenseurs délégués par le COCONG (Comité de Coordination des ONG du Mono).

PROTOS, en collaboration avec le SRH et les ONG, a organisé un *atelier participatif* avec les différentes parties concernées par le secteur. Cet atelier a permis de mieux comprendre les capacités techniques et organisationnelles des intervenants (en particulier des ONG), les opportunités et les contraintes liées à une intervention dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans le Mono.

L'atelier avait pour objectifs :

- **l'échange des expériences** entre les différents intervenants dans le secteur afin d'identifier les forces et les opportunités présentes dans le contexte local.
- **l'analyse des facteurs** qui freinent ou qui empêchent le développement du secteur dans le département du Mono.
- le **choix concerté d'une stratégie** qui pourrait faire l'objet d'une intervention appuyée par PROTOS et qui vise à réduire ces facteurs de blocage et à renforcer le rôle des ONG comme acteurs performants dans le secteur.

L'atelier a abouti au choix stratégique de l'intervention et à la formulation d'une action ayant pour objectifs :

- l'acquisition des **compétences sectorielles** des ONG nationales pour qu'elles soient en mesure de fournir une plus-value dans le secteur pour l'intermédiation sociale.

Pour acquérir cette compétence, la construction de quelques **ouvrages modèles** de qualité est un moyen indispensable.

- L'élaboration d'un cadre de **concertation** et d'**échange** performant entre les ONG, et entre les ONG et les services d'état.

Cette concertation est indispensable pour que les ONG se retrouvent dans un cadre référentiel, échangent leurs expériences et pour qu'au fur et à mesure elles arrivent à fournir une plus-value au secteur.

- L'accompagnement de la population dans le processus de la **décentralisation**.

Cet aspect est retenu à cause de son impact sur la responsabilisation des populations dans le développement de leur localité. Ainsi, les actions de ce projet et le rôle des ONG répondent à la préparation des populations face au défi de la décentralisation.

- Le projet doit contribuer à la réalisation de l'objectif des ONG dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Cet objectif est **d'organiser la population pour une meilleure maîtrise et une gestion efficace des ouvrages**.

Pour l'implication réelle des ONG dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans le Mono, on estime qu'une phase préparatoire de formation, d'échange d'expériences, de concertation, d'expérimentation et de capitalisation de ces expériences est nécessaire.

Suite à ce premier atelier, une séance de travail qui s'est tenue en juin 1998 à Lokossa avec les différents intervenants a permis de préciser le contenu des axes retenus pour une action pilote 6).

Au moyen d'un diagnostic réalisé par un consultant indépendant, 6 ONG ont été identifiées avec lesquelles PROTOS entrera en partenariat pour cette action pilote.

5.1.3 Historique des liens avec le programme bilatéral de la coopération belge au Bénin

Depuis 1996, un processus de collaboration et de concertation s'est engagé entre l'ONG PROTOS et le projet AT/MDR. Ce dernier a eu pour mission d'instruire le dossier technique et financier du volet agriculture-économie sociale du projet Multisectoriel dans le Département du Mono. Ce projet bénéficie d'un financement conjoint du Gouvernement Belge et du Fonds de Développement Bénino-Belge. C'est ainsi que le projet AT/MDR a été étroitement associé à la démarche qui a abouti à l'élaboration du dossier « Appui à la professionnalisation de 6 ONG dans le département du Mono avec la réalisation de quelques ouvrages modèles dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement » et également au dossier précédent « Appui aux activités agricoles dans le département du Mono ».

Considérant que ce projet pilote développe une approche cohérente et compatible avec le projet Multisectoriel dans le Mono¹, le principe d'une requête de financement auprès du Fonds de

¹ Le projet Multisectoriel dans le Département du Mono est constitué de sous-projets :

-Le projet d'Appui au Zones de Santé dans le Mono (PAZS-Mono) dont le Protocole d'Accord entre la République et Royaume de Belgique le 28 avril 1998.

-Le Programme d'Appui au Monde Rural dans le Mono (PAMR-Mono) dont le Protocole d'Accord entre la République et Royaume de Belgique le 04 juin 1998.

Développement Bénino-Belge a été retenu. En effet, le projet pilote « Appui à la professionnalisation de 6 ONG dans le département du Mono avec la réalisation de quelques ouvrages modèles dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement » s'inscrit dans les objectifs et la stratégie du PMS, à savoir :

Au niveau de l'objectif global qui est « l'amélioration des conditions de vie des populations rurales » et au niveau des objectifs spécifiques qui sont:

- *l'amélioration de l'état de santé de la population, par la mise en place des zones sanitaires ;
- *la stimulation des activités génératrices de revenus.

Au niveau de la stratégie d'intervention du PMS qui est basée sur:

- *l'insertion dans le processus de décentralisation entamé par le Bénin ;
- *l'approche participative et la responsabilisation des organisations locales ;
- *le développement durable ;
- *l'économie sociale.

Ainsi, il existe de toute évidence une étroite complémentarité des objectifs spécifiques des sous-projets du PMS et du projet pilote « Appui à la professionnalisation de 6 ONG dans le département du Mono avec la réalisation de quelques ouvrages modèles dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement ».

Les actions de PROTOS et de ses partenaires (11 ONG nationales), visent à s'impliquer activement dans les concertations au niveau du département du Mono et à réaliser une certaine harmonisation des approches. Les actions de PROTOS, complémentaires aux actions du PMS Mono, permettront de dynamiser cette concertation.

La présente requête permet de renforcer la cohérence d'une collaboration étroite entre les différentes actions soutenues par l'ONG PROTOS et la coopération bilatérale belge qui a fait du Département du Mono une zone de concentration pour ses interventions.

5.2. Groupe cible

5.2.1. Les ONG du Mono

Le programme prévoit le renforcement des capacités d'intervention des 6 ONG participantes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Ainsi, chaque ONG pourra bénéficier de certaines formations pratiques au niveau des méthodes d'intervention.

Les 6 ONG et les autres ONG du Mono pourront également bénéficier de l'établissement d'une plate-forme de concertation et de collaboration entre les ONG et les autres intervenants dans le secteur en vue de faciliter l'échange d'expériences et d'expertise et l'accès à l'information.

Un cadre référentiel doit permettre aux ONG (et aux autres intervenants) de se référer aux normes standards, aux options techniques valables, aux devis standards, ...

En vue de renforcer les ONG sur le processus de décentralisation, certaines formations (par exemple en techniques d'animation et d'information de la population) permettront aux ONG de jouer un rôle plus actif dans le processus de la décentralisation vis-à-vis de la population et vis-à-vis des élus locaux.

5.2.2. Les communes et les villages

Les communes deviendront les partenaires privilégiés des ONG à travers leur appui au processus de décentralisation : contribution à l'exécution d'un plan de développement communal ou villageois, sensibilisation de la population,...

Les structures concernées par la planification du développement d'une localité (village, arrondissement, commune, sous-préfecture) et leurs éventuelles commissions techniques qui mettent en œuvre de micro-projets communautaires (p.ex. Comité de Gestion d'un point d'eau) peuvent trouver des idées dans l'approche de ce projet qui pourront servir lors de la mise en œuvre effective des aspects de la décentralisation.

5.2.3. La population rurale

* Les bénéficiaires directs sont les habitants d'environ 10 villages où le projet intervient avec une mini-action, en cogestion avec la communauté elle-même. Ces mini-actions se situent dans le secteur de l'Eau potable et de l'Assainissement et peuvent être : l'installation d'un nouveau puits ou forage, un poste d'eau autonome (PEA) ou une adduction d'eau villageoise (AEV), l'installation d'un dispositif en matière d'assainissement.

*Les communautés bénéficiaires seront appuyées dans leur rôle de Maître d'Ouvrage (Délégué) pour la réalisation d'ouvrages hydrauliques ou d'assainissement. Un des objectifs principaux de l'Action est justement de renforcer la prise en main par les communautés de leur propre développement.

*Ces communautés seront également renforcées par le fait qu'elles seront plus informées du contenu, des mécanismes et de leur rôle à jouer au niveau de la décentralisation.

* Il s'agit de villages qui sont déjà accompagnés par les animateurs des ONG concernées. Ces animateurs stimulent et appuient les villageois dans l'analyse de leurs problèmes et de leurs perspectives et les accompagnent dans l'élaboration d'un plan de développement pour le village. Là où l'accès à l'eau potable et les problèmes liés à l'assainissement sont priorités dans un plan de développement, l'ONG est appelée pour appuyer la réalisation de la mini-action sectorielle.

* Les bénéficiaires choisissent un Comité de Gestion villageois qui devient l'interlocuteur de l'ONG d'appui et des entreprises pendant l'exécution du projet et qui est chargé de l'exploitation de l'ouvrage hydraulique ou du dispositif d'assainissement après sa réalisation. Le Comité de Gestion est le Maître d'Ouvrage par délégation et sous l'autorité de la commune, juridiquement représentée par son maire.

5.2.4. Les femmes

* Les femmes bénéficieront particulièrement des investissements villageois. Responsables de l'hygiène et de la corvée d'eau au sein de leur foyer, elles seront considérablement soulagées par la disponibilité d'eau en quantité, en qualité et à des distances réduites.

* L'action prêtera une attention particulière à la position décisionnelle de la femme au sein des différents organes engagés dans le secteur : les Comités de Gestion des points d'eau, les Comités Locaux de Développement.

Remarque : Dans l'avenir PROTOS prévoit l'analyse de l'impact de toutes ces interventions par rapport aux aspects genre.

5.3. Choix des villages

5.3.1. Zone d'intervention

Les villages d'intervention seront définis à l'intérieur des zones d'intervention actuelles des ONG concernées et après une étude du milieu générale :

Nom de l'ONG	Zone d'intervention (Sous-préfectures)
APRETECTRA :	Comé/Athiémé/Grand-Popo
ARED	Houéyogbé/Athiémé
CERIDAA	Comé/Houéyogbé/Grand-Popo
ESAM	Lokossa/Bopa/Dogbo
GRADID	Dogbo/Klouékanmey/Aplahoué/Toviklin/Djacc tomey/Lalo
GROPERE	Comé/Houéyogbé/Bopa

5.3.2. Démarche pour aboutir au choix définitif des villages

1) Les actions seront inscrites (par ordre de préférence) :

*dans un plan de développement existant pour les communes futures (cas de Dogbo)

*dans un plan de développement villageois existant ;

*dans un plan de développement villageois auquel l'ONG va contribuer.

Pour ce dernier cas, l'ONG aura à faire ou à exploiter ses propres diagnostics des besoins/études de milieu des villages d'intervention afin de s'assurer que le besoin en eau potable et en assainissement est identifié parmi les premiers besoins à satisfaire au niveau du village.

2) Le village aura à formuler une requête à l'ONG (qui sera transmise à la coordination du projet et au SRH).

3) La requête sera analysée par l'ONG, la coordination du projet et le SRH en ce qui concerne les points suivants :

*aucune intervention pareille n'a été programmée dans le même village pour un proche avenir;

*les besoins en eau potable et/ou en assainissement ;

*la motivation existe effectivement au sein de la population pour contribuer à l'identification, l'élaboration du micro-projet, la mobilisation de la contribution (financière, physique et en nature), la détermination à prendre la gestion en main après réalisation et la volonté de payer pour l'eau ;

*une étude et présentation des options techniques réalisables par le projet doit permettre aux communautés de faire le choix ;

*le souhait des villageois avec l'étude géo-physique doit amener au choix de l'implantation du point d'eau et des latrines ;

*les futures communes (ou les sous-préfectures actuelles) seront informées du choix de la population et de l'implantation.

Le projet veillera également au fait que :

*Les actions seront développées au nord et au sud du Mono ;

*Les actions seront développées dans différentes conditions géologiques afin de maîtriser les actions dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement dans ces différentes conditions.

5.4. Le choix du type d'ouvrage :

Une fois que le village d'intervention est identifié, l'étude des options techniques réalisables par le projet doit permettre aux communautés de faire le choix.

Les types d'ouvrages et l'équipement doivent être conformes aux normes en vigueur actuellement au niveau du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Ces normes seront définies dès le démarrage de ce projet et en constitueront le cadre référentiel. Ce cadre référentiel concernera: les ouvrages types, les devis standards, les normes standards (et aussi les normes en ce qui concerne : le développement communautaire :

l'animation/la sensibilisation/la participation financière/la responsabilisation des communautés/la contractualisation).

5.5. Objectifs du programme

Un cadre logique schématique se trouve en annexe 2.

Objectif général : Contribuer au développement des villages et améliorer les conditions de vie des populations du Mono par l'approvisionnement en eau potable et par l'amélioration de la situation sanitaire.

Objectif spécifique : Augmenter l'impact et la qualité des interventions des ONG dans le secteur eau et assainissement dans le Mono

Résultat 1 : Les capacités sectorielles des ONG sont renforcées

Sous-résultats

- *Les ONG disposent des compétences pour l'intermédiation sociale dans le secteur
- *Quelques ouvrages modèles ont été réalisés
- *Les ONG disposent de banques de données fiables sur le secteur

Résultat 2 :

Cadre de concertation et d'échange entre ONG, puis entre ONG et autres acteurs renforcé

Résultat 3 : La population maîtrise ses ouvrages d'eau/assainissement

Sous-résultats

- *La population tire un profit maximal (et durable) des ouvrages
- *La population arrive à maîtriser les petits dépannages des ouvrages
- *La population contribue activement à la réalisation de l'ouvrage
- *La population gère l'ouvrage
- *La population fait la promotion de son ouvrage

Résultat 4 : Les communautés sont des acteurs actifs dans le processus de décentralisation pour l'eau et l'assainissement

Sous-résultats

- *La population comprend le contenu et le défi de la décentralisation
- *La population joue un rôle actif dans le processus de la décentralisation.

5.6. Activités planifiées

- 1.1. Exécuter un diagnostic sur les compétences dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au niveau des ONG dans le Mono
- 1.2. Elaborer les modules de formation pour les ONG
- 1.3. Former 2 personnes par ONG partenaire
- 1.4. Organiser des visites d'échanges (2 personnes par ONG partenaire) avec des projets ou programmes performants.

- 2.1. Elaborer la procédure d'identification de sites d'implantation des ouvrages
- 2.2. Former les comités de gestion des ouvrages sur l'entretien et la gestion
- 2.3. Réaliser des ouvrages modèles
- 2.4. Evaluer la démarche (réalisation, gestion, participation, responsabilisation,...)

- 3.1. Créer un centre de documentation spécialisé et informatisé
(thèmes : aspects techniques, innovations dans le secteur, normes techniques,...)
- 3.2. Créer un bulletin d'informations sur le secteur (1 fois par semestre)
(contenu : information sur les ouvrages ; information sur les aspect liés aux ouvrages : santé/ environnement ; ateliers,...)
- 3.2. Recenser les nouveaux ouvrages des ONG (1 fois par an)
- 3.4. Constituer une base de données sur les intervenants dans le secteur (achevée)

- 4.1. Vulgariser (ou informer sur l'évolution) le cadre juridique des ONG au niveau de l'administration
(par exemple : le code de conduite des ONG, les ONG membres du COCONG,...),
- 4.2. Identifier les ONG intervenant dans le secteur eau et assainissement (achevée)
- 4.3. Elaborer un cadre référentiel dans lequel les ONG s'inscrivent.
- 4.4. Compléter une banque de données des interventions des ONG
(quelles ONG pour quels ouvrages).
- 4.5. Elaborer un plan d'échange et de concertation entre ONG
- 4.6. Elaborer un plan d'échange et de concertation entre ONG et structure d'Etat
(et autres intervenants)

- 5.1. Informer/former la population sur les bienfaits de l'eau potable et de l'ouvrage d'assainissement.
- 5.2. Sensibiliser la population sur l'utilisation rationnelle de l'eau
(pas de gaspillage/ valorisation de l'eau)
- 5.3. Accompagner la population dans le maintien de la salubrité des sites d'ouvrage

- 6.1. Former un réparateur villageois (ou un maçon) pour l'entretien de l'ouvrage.
- 6.2. Doter la communauté d'une banque d'outils minimale pour l'entretien de l'ouvrage

- 7.1. Sensibiliser la population à mobiliser sa contribution.
- 7.2. Sensibiliser la population sur l'importance de l'eau potable et de l'assainissement.
- 7.3. Former la population (un comité de gestion) en techniques d'organisation et de gestion

- 8.1. Sensibiliser la population sur l'importance de la vente (directe ou indirecte) de l'eau
- 8.2. Former un comité de gestion de l'ouvrage
- 8.3. Suivre le fonctionnement du comité de gestion

- 9.1. Organiser des visites d'échange entre villages

10.1. Former les ONG intervenant dans le secteur sur la décentralisation.
10.2. Réfléchir ensemble avec les communautés (des villages d'intervention) sur la décentralisation par rapport à la mise en place de l'ouvrage

11.1. Appuyer les populations à élaborer leur micro-projet (dans les villages d'intervention)
11.2. Chercher les financements pour leur micro-projet (ouvrage)
11.3. Suivre la mise en œuvre et la gestion des ouvrages d'eau et d'assainissement.
11.4. Echanger les expériences entre les ONG impliquées dans le processus de décentralisation.
11.5. Tirer des leçons des expériences par rapport à la décentralisation.

5.7. Moyens matériels et financiers

Investissements :

Contribution du FDBB pour la construction de :

- *3 puits à grand diamètre ;
- *2 forages + pompe à motricité humaine ;
- *1 mini-réseau ;
- *10 latrines de 4 cabines (2 villages X 5 latrines), 40 latrines individuelles (2 villages X 20 latrines).

Participation des bénéficiaires

La participation des bénéficiaires consiste en une participation financière (conforme aux montants déterminés par le PADEAR-Mono) et une participation physique ou en nature. Le tout équivaut à peu près 10 % du coût de l'ouvrage.

Equipement

Contribution de PROTOS

- *Achat de 3 motos

Participation de PROTOS et des 6 ONG

- *Mise à disposition des motos des ONG ;
- *Mise à disposition d'un véhicule de PROTOS.

Moyens de fonctionnement

Contribution du FDBB

- * Une partie des frais d'entretien et transport pour l'exécution sur le terrain ;
- * Frais de copies pour distribution d'un bulletin d'information, de la capitalisation des expériences, d'une base de données sur les intervenants dans le secteur;
- * Frais de fonctionnement (concernant cette action) des sièges de PROTOS et des 6 ONG.

Contribution PROTOS

- * Une partie des frais d'entretien et transport pour l'exécution sur le terrain ;
- * Frais de création/renforcement d'un centre de documentation ;

Participation de PROTOS et des 6 ONG

- * Mise à disposition des bureaux/salles de réunion, utilisation des ordinateurs et de l'équipement de bureau de PROTOS et de 6 ONG.

Frais de formation, de concertation, de visites d'échanges.

Contribution FDBB

- * Frais des formations suivantes :
 - gestion et entretien des points d'eau et des latrines pour les Comités de Gestion ;
 - hygiène et assainissement pour les communautés concernées ;
 - aspects liés à la décentralisation pour les communautés concernées ;
 - contractualisation et élaboration des micro-projets pour les communautés concernées ;
 - formation de 2 animateurs par ONG pour les sujets cités ci-dessus.
- * Frais de visites d'échanges entre villages (10 villages) et entre ONG ;

Contribution de PROTOS :

- * Diagnostic des compétences des ONG dans le secteur ;
- * Elaboration d'une base de données sur les acteurs dans le secteur ;
- * Elaboration d'un cadre référentiel (normes techniques, normes en termes de développement communautaire, devis standard,...) pour les ONG dans le secteur ;
- * Organisation des visites d'échanges pour 12 animateurs ;
- * Frais d'organisation des réunions de concertation et de l'atelier de restitution de la capitalisation et de l'évaluation.

Ressources humaines

Contribution du FDBB

- * 6 coordinateurs au niveau des 6 ONG (à 20 % de leur temps) ;
- * Rémunération des personnes ou des services ressources pour le suivi et l'appui en général.

Contribution de PROTOS

- * 1 coopérant-ONG de PROTOS assurera la supervision générale du programme ;
- * 1 coordonnateur du programme (à 50 % du temps) ;
- * 6 animateurs de terrain (à 50 %).

Frais de capitalisation et de l'évaluation de l'action

Contribution FDBB

- * Frais de capitalisation et de l'évaluation de l'action.

PS/ Le projet PRONG de la SNV donnera à ces ONG un appui en ce qui concerne des aspects méthodologiques/la planification stratégique de l'ONG/l'élaboration d'un plan de développement/les aspects de gestion de l'ONG.

5.8. Gestion du programme

5.8.1. L'organisation requérante et les responsabilités des différents partenaires

Organisme requérante

La Direction de l'Hydraulique (DH).

Responsable de l'action et Maître d'Œuvre : PROTOS au Bénin

Maître d'Ouvrage (Délégué) :

Les communautés bénéficiaires, représentées pour les constructions par leur Comité de Gestion (après la mise en œuvre des lois portant sur la décentralisation, les futures communes sont les maîtres d'ouvrages effectifs)

Maître d'Œuvre Délégué :

Les 6 ONG partenaires de PROTOS pour cette action

Coordination

Comité de Gestion comprenant un représentant par ONG locale et un représentant pour PROTOS, avec l'appui des services ressources, en particulier le SRH-Mono

Correspondant

Le siège de PROTOS au Bénin.

L'Action est exécutée sous la responsabilité de PROTOS qui en garantit le *contrôle de la qualité et le suivi permanent* à travers *PROTOS-Bénin*. PROTOS-Bénin est le représentant local de PROTOS et est reconnue au Bénin comme ONG internationale.

Les communes délèguent la *maîtrise d'ouvrage* des différents ouvrages hydrauliques et d'assainissement aux *communautés bénéficiaires*.

Les communes délèguent la *mise en œuvre* de l'action aux *ONG* qui sont actives sur leur territoire.

Un *Comité de Gestion*, comprenant un représentant par ONG locale, un représentant pour PROTOS, renforcé par les services ressources, en particulier le Service Régional de l'Hydraulique du Mono, est mis en place et a un pouvoir de décision délégué dans la gestion du projet, il assure la *coordination* de l'action.

5.8.2. Les communautés bénéficiaires : Maîtres d'Ouvrage Délégués

En août '97 et en janvier '98, l'Assemblée Nationale du Bénin a adopté les Lois N° 97-028 et 97-029 portant sur l'organisation de l'Administration Territoriale et sur l'organisation des communes. Dorénavant, les communes sont les maîtres d'ouvrage de tous les points d'eau sur leurs territoires respectifs.

Les communautés bénéficiaires sont appuyées dans leur rôle de Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation d'ouvrages hydrauliques ou d'assainissement. Un des objectifs de l'action est justement l'appui des communautés à la maîtrise d'ouvrage.

Pour les activités hydrauliques et sanitaires, les communautés sont organisées en Comités de Gestion et s'engagent à réaliser ce micro-projet.

En tant que propriétaire et initiateur de l'implantation de l'ouvrage le maître d'ouvrage passe un contrat avec le maître d'œuvre et avec l'entrepreneur local ou le tâcheron local.

5.8.3. PROTOS et les ONG nationales: Maître d'Œuvre et Maîtres d'Oeuvre Délégué

Les communautés délèguent la mise en œuvre de l'action aux ONG nationales qui sont installées dans leur commune.

Une fois que les communautés bénéficiaires de ces ouvrages sont sélectionnées, le Maître d'Œuvre, notamment les ONG, appuient directement les communautés et les Comités de Gestion pour la réalisation et l'exploitation de l'ouvrage.

Ils signent un contrat avec les communautés bénéficiaires, les maîtres d'ouvrage (délégué) (représentés par leurs comités de gestion respectifs). Dans ce contrat le rôle de l'ONG (maître d'oeuvre) comme accompagnateur est défini. Les ONG auront à faire appel à l'expertise externe (technicien en génie civil, ingénieur ou petit bureau d'études) pour les aspects techniques, la conception et le contrôle de l'exécution des marchés, pour diriger l'exécution des travaux,...

Le Maître d'oeuvre contrôle la conformité de l'exécution des travaux aux plans et au cahier de charge (pour le compte du maître d'ouvrage). Il vérifie si l'entreprise a bien rempli son contrat. PROTOS apporte un appui technique et méthodologique direct en associant des personnes ressources et garantit ainsi le suivi de toutes les étapes de la mise en œuvre de cette action. L'appui doit garantir la qualité technique et méthodologique du travail à toutes les étapes : études, sensibilisation, mobilisation, formation, exécution, gestion et capitalisation de l'expérience. PROTOS suscitera une réflexion par rapport aux aspects stratégiques inclus dans cette action.

5.8.4. Le Comité de Gestion de l'Action

Pour ce projet, un comité de gestion comprenant un représentant par ONG locale et un représentant pour PROTOS a été mis en place et a un pouvoir de décision délégué dans la gestion du projet.

Les décisions du comité concernent :

- la gestion budgétaire
- la programmation/la planification
- la recherche de financement
- la définition du cadre de collaboration/concertation avec les autres intervenants,
- l'orientation du programme.

*L'ensemble des 6 ONG avec PROTOS sera considéré comme une plate-forme d'échanges qui facilitera le dialogue autour des termes qui concernent le secteur de l'eau et de l'assainissement Cette plate-forme sera renforcée le Service Régional de l'Hydraulique du Mono.

Des réunions mensuelles de planification/programmation seront tenues par le comité de Gestion composé des 6 ONG, PROTOS et le SRH-Mono.

5.8.5. Les Services de l'Etat

L'état ou les services techniques qui opèrent pour le compte de l'état contrôlent la conformité des plans, du cahier de charge et de l'exécution en conformité avec les normes en vigueur dans le pays. L'état contrôle le maître d'ouvrage (ou son représentant qui est le maître d'oeuvre).

Pour vérifier et contrôler ces normes, le **SRH-Mono** sera impliqué dans :

*la soumission des dossiers des études techniques par PROTOS au SRH pour étude et aval;

*le contrôle des normes par le SRH par rapport :

- à la requête de la population,
- à l'implantation et l'exécution des chantiers ;
- au contrôle des étapes et des démarches méthodologiques ;
- à la vérification de la participation financière avant démarrage ;
- à la vérification des appels d'offre et appui au
- au choix des entrepreneurs/tâcherons ;
- à la participation à la réception des ouvrages.

*l'exécution journalière est confiée aux ONG impliquées.

5.8.6 Différentes étapes de la réalisation de l'ouvrage

Action/étape	Entité d'exécution	Appui	Suivi/Contrôle/ Responsable final
*Pré-étude (identification du village/analyse des priorités)	ONG	*PROTOS *Future commune (sous-préfecture)	*PROTOS *SRH (par rapport à la planification de l'implantation des ouvrages dans le Mono)
*Analyse de la requête au sein du village	Bénéficiaires	ONG/PROTOS	PROTOS/SRH
*Etude géo-physique et étude d'implantation	Hydrogéologue	ONG (par rapport à la situation du village)	SRH (vérification de la conformité des conclusions par rapport aux normes)
*Choix de l'implantation physique de l'ouvrage (et cession du terrain)	Bénéficiaires	ONG (+expertise externe/bureau d'étude)	SRH
*Mobilisation de la population *Mise en place du comité de gestion	Bénéficiaires	ONG	*PROTOS *SRH (vérification)
*Sensibilisation *Formation hygiène/santé *Formation en gestion *Formation en entretien	ONG	PROTOS (+expertise externe)	*PROTOS *SRH (vérification étapes)
*Elaboration de micro-projets pour les villageois	Bénéficiaires	ONG (+expertise externe)	ONG/PROTOS
*Etudes techniques (plans/dessins/élaboration cahier de charges)	Ingénieur/ Bureau d'études	ONG/PROTOS	*ONG/PROTOS (+expertise externe) *SRH
*Appels d'offres+ appréciation des offres	ONG	Expertise externe/ Bureau d'études	Bénéficiaires
*Sélection/Passation des marchés	ONG/Bénéficiaires	Expertise externe/ Bureau d'études	*Bénéficiaires *SRH (vérification)
*Elaboration contrats/Signature contrats	Bénéficiaires	ONG/PROTOS	*Bénéficiaires *SRH (vérification)
*Exécution	Entreprise nationale/ Tâcheron local performant	Bénéficiaires	*ONG/PROTOS *SRH (contrôle des normes)
*Contrôle de l'exécution d'après les plans *Contrôle de la quantité et de la qualité des matériaux, coûts,...	ONG	*Expertise externe/ bureau d'études *Bénéficiaires	*Bénéficiaires *SRH (contrôle des normes)

Action/étape	Entité d'exécution	Appui	Suivi/Contrôle/ Responsable final
*Réception provisoire et définitive	Bénéficiaires	*ONG/PROTOS (+expertise externe) *future commune	*Bénéficiaires *SRH (contrôle des normes)
*Gestion/entretien	Comité villageois		ONG/PROTOS
*Capitalisation de l'expérience	PROTOS	Autres intervenants dans le secteur	PROTOS
*Evaluation externe	Consultant nationale externe		PROTOS

NB :

*le rôle du SRH dans le cas des ouvrages hydrauliques est assuré par le SRHAB en ce qui concerne les ouvrages d'assainissement ;

*pour l'expertise externe on considère un ingénieur, un technicien en génie civil indépendant, ou délégué par un bureau d'études ou par des services techniques concernés.

*Les bénéficiaires sont les Maîtres d'ouvrage (délégué) alors que les ONG/PROTOS sont les Maîtres d'œuvre.

5.8.7. Gestion financière du projet

PROTOS prend la responsabilité financière finale du projet. La responsabilité financière est déléguée aux ONG impliquées par rapport à l'exécution des actions identifiées et les frais de fonctionnement et d'encadrement qui y sont relatifs.

Un manuel de procédures administratives sera élaboré afin de définir les modalités qui lient l'ONG nationale à PROTOS. Ce manuel inclura entre autres : la gestion du projet et le cahier de charges de chaque partie impliquée, les exigences en matière de rapports d'activités et les rapports financiers.

Avec une périodicité de 2 mois en ce qui concerne les rapports financiers et 3 mois en ce qui concerne les rapports d'activités PROTOS produit les rapports du projet qui sont disponibles 30 jours après le délai fixé pour chaque ONG.

PROTOS a la responsabilité de transmettre ce rapport au PMS-Mono et au comité paritaire de gestion des Fonds de développement bénino-belge.

Il sera ouvert un compte spécifique au nom de ce projet au niveau de PROTOS à double signature :

- *le représentant de PROTOS au Bénin

- *le président du bureau du comité de gestion de l'action qui est un responsable d'une des 6 ONG impliquées dans ce projet.

5.9. Suivi et Evaluation

*Ensemble avec les bénéficiaires, chaque ONG assurera le suivi et l'auto-évaluation relative à l'exécution des activités du programme et aux résultats atteints.

*Le *suivi* de PROTOS consiste surtout à veiller sur les aspects stratégiques de ce projet :

- la qualité des formations et visites d'échanges, de l'application de ces formations et de l'impact de ces formations au niveau des groupes cibles ;
- l'insertion des micro-actions dans le contexte de la décentralisation ;
- la responsabilisation de la population et sa maîtrise de l'ouvrage ;
- l'application du cadre référentiel : normes techniques et normes de développement communautaire

*Un *suivi ou contrôle technique* est prévu par le SRH (par exemple en ce qui concerne l'application des normes techniques pour les ouvrages) et par un technicien/ingénieur/bureau d'études en ce qui concerne le contrôle du chantier.

*L'évaluation au niveau de PROTOS concernera une *capitalisation* des résultats de ces expériences après une période de 6 mois. La capitalisation concerne les acquis par rapport aux aspects stratégiques du projet : l'implication des actions dans le contexte de la décentralisation, la professionnalisation des ONG, la maîtrise d'ouvrage par la population, la concertation entre différents intervenants au niveau du secteur.

*Etant donné qu'il s'agit d'une action pilote une **évaluation externe** doit permettre de tirer des conclusions par rapport à la pertinence de la suite de l'action. L'évaluation externe concerne également les points stratégiques, en particulier la pertinence de cette stratégie. Elle mettra un accent particulier sur le rôle des ONG et les compétences acquises ou les compétences potentielles) des ONG dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement.

*Les résultats de la capitalisation de l'expérience au niveau de PROTOS ensemble avec l'appréciation par un œil externe doit permettre aux différents intervenants de tirer les conclusions par rapport à cette action pilote. Ces résultats seront restitués lors d'un **atelier** auquel seront invités les différents intervenants dans le secteur. Cet atelier permettra également de définir la suite de cette action pilote.

6. PERSONNEL ET STRUCTURE EXECUTIVE

6.1. Le personnel du programme

6.1.1. La coordination du programme

- *1 cadre béninois (à 50% du temps) est à la charge de ce programme,*
- *l'appui du coopérant ONG est supporté par PROTOS*

PROTOS par l'intermédiaire d'un **coopérant-ONG** et d'un **cadre béninois** (à 50% de son temps) assistera à la coordination de ce programme

Les tâches de la coordination seront de :

- coordonner les interventions des différentes ONG ;
- contribuer à la capitalisation des expériences sur le terrain et à la diffusion des résultats entre les ONG et les autres institutions partenaires ;
- jouer un rôle de relais entre les ONG en recueillant l'information de chacune d'elles sur le terrain suivi pour la redistribuer aux unes et aux autres ;
- entretenir et consolider les contacts avec les institutions (centres de vulgarisation, centres de recherches, autres programmes de développement, ...) qui feront partie du cadre d'opération du programme (plate-forme de réflexion) ;
- rassembler rechercher activement toute information technique pertinente du programme, diffuser cette information aux ONG participantes ou leur donner accès à certains documents ou informations ;
- contribuer aux études de faisabilité et aider à définir les normes techniques des infrastructures ;
- contribuer à l'élaboration d'un programme de suivi/évaluation (participative) avec les ONG du programme ;
- assurer une partie du suivi/évaluation sur le terrain afin de se familiariser avec l'évolution et les acquis du programme ;
- contribuer à la réflexion et à la formation des ONG sur les méthodes de travail sur le terrain.

Un **administrateur** est mis à la disposition du programme (pour le secrétariat et la comptabilité)

6.1.2. Le personnel des ONG

Au niveau de chaque ONG, il est prévu **1 coordinateur** du programme (à temps partiel, 20 %)). Le coordinateur veillera surtout à la démarche méthodologique, à la coordination des actions avec les autres intervenants et appuiera la mise en oeuvre du plan stratégique de l'ONG et la bonne gestion de l'organisation.

Les 6 ONG affecteront également **1 animateur** (à 50 %) qui se chargera de l'exécution du projet au niveau de l'ONG

6.1.3. Les personnes ressources (ponctuelles)

Les personnes ou services ressources participeront au suivi, aux contrôle des normes et aux formations.

6.2. Liens de collaboration avec d'autres organisations et institutions

- Le SRH Mono et le PADEAR (Projet d'assistance au développement du secteur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu rural) coordonné par la direction de l'hydraulique.
- Les projets de la SNV

◆ *Liens particuliers avec le SRH du Mono*

Pour cette action le SRH du Mono sera impliqué au niveau de la plate-forme qui est constitué par le comité de gestion du projet (ensemble avec les 6 ONG nationales et PROTOS) et sera ainsi impliqué dans la programmation et la planification du projet.

Le SRH jouera également et de façon active son rôle comme contrôleur des normes en vigueur pour le secteur.

Le SRH du Mono a montré un intérêt particulier aux actions qui concernent les ONG dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement et il sera assuré une concertation active avec les ONG.

Dans ce projet le SRH sera impliqué/associé activement dans les actions : diagnostics/élaboration de base de données/élaboration de cadre référentiel/et toutes les réunions de concertation avec les ONG et les autres intervenants dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement,....

◆ *Liens particuliers avec le PRONG (Projet de Renforcement des ONG en activité dans le département du Mono)*

PRONG-Mono est un projet de l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV), formulé à la suite d'un atelier de planification de projets par objectif auquel avaient participé des représentants d'ONG locales et internationales actives dans le département du Mono.

Au cours de cet atelier, les divers problèmes auxquels les ONG sont confrontés ont été discutés et analysés et des actions en vue de les résoudre ont été planifiées sur trois (03) ans, correspondant à la période d'exécution du projet : 1997-1999.

L'objectif de l'intervention est : « capacités accrues de la société civile à gérer son propre développement ». A travers ce projet, la SNV vise à compléter et à amplifier les efforts de ses projets d'appui au développement à la base à travers le renforcement des ONG béninoises, améliorant de ce fait leurs capacités opérationnelles et stratégiques.

Les groupe cibles du PRONG-Mono sont les ONG qui donnent un appui à la base et les fédérations d'ONG.

L'un des objectifs spécifiques du programme de PROTOS au Benin étant le renforcement des capacités d'intervention des ONG, on a cherché la collaboration de la SNV avec le projet de renforcement des ONG dans le Mono (PRONG-Mono). La complémentarité entre PROTOS et PRONG est que PROTOS vise le renforcement de la capacité d'intervention sur le terrain des ONG (technique et méthodologique) en ce qui concerne les secteurs déterminés alors que le PRONG se concentre sur le renforcement des capacités de gestion, et de la méthodologie d'intervention sans pour autant appuyer les actions sur le terrain des ONG.

Cette collaboration a démarré à travers quelques formations méthodologiques (relations de genre, gestion du personnel). Les ONG impliquées ont souhaité que cette collaboration soit institutionnalisée.

Ainsi le PRONG donnera un appui particulier aux ONG partenaires de PROTOS (11 ONG) en ce qui concerne les points suivants :

- Formations sur la décentralisation
 - *élaboration d'un plan de développement,
 - *formation/information des élus locaux,
 - *formation/information/sensibilisation des populations.
- Formations sur la gestion administrative, financière et du personnel.
- Formations sur la planification stratégique de l'ONG

7. PLANIFICATION

	ACTIVITES	Sept 98- Nov 99 (2)	Dec 99	Jan Fevr Mar 2000	Avr Mai Juin 2000	Juill Août Sept 2000	RESPONSA- BILITE	IMPLICATION
E T A P E S	Choix ONG partenaire pilotes	X					PROTOS	COCONG
	Rédaction projet	X					PROTOS ET AU MOINS 1 ONG	6 ONG et le SRH
	Recherche financements	X	X				PROTOS ET AU MOINS 1 ONG	6 ONG
	Négociation PADES/SNV/SRH/PADEAR/ Coopération belge	X					PROTOS ET AU MOINS 1 ONG	6 ONG
	Exécution ouvrages			X	X	X	6 ONG	communauté
DE	Formation ONG sur décentralisation			X			SNV . PRONG .	PROTOS/COCON G
CEN	Formation/réflexion avec communauté sur décentralisation			X	X	X	6 ONG	
TRA LI SA TION	Appui à élaboration de micro-projets avec les communautés		X				6 ONG	PROTOS
	Echange entre ONG sur décentralisation					X	PROTOS	ONG intervenant dans le secteur/ PRONG .

(2) La colonne « Sept98-Nov98 » sont les activités déjà exécutées.

La période qui couvre les actions financées avec l'appui de FDBB est : décembre 1999 à septembre 2000.

	ACTIVITES	Sept 98- Nov 99	Dec 99	Jan Fevr Mar 2000	Avr Mai Juin 2000	Juill Août Sept 2000		IMPLICATION
PRO	Diagnostiquer compétences ONG	X					PROTOS ET AU MOINS 1 ONG	consultant indépendant
FES	Définir modules de formations	X					. à définir après consultation	
SION	Former 2 personnes par ONG pilote	X					. à définir après consultation	
NALI	Visites d'échanges 2 personnes par ONG pilote avec programmes performants	X					PROTOS ET AU MOINS 1 ONG	organisation/progra mme à visiter : (HEPS/PADEAR/ SAD/SNV/PADES .)
SA	Etudes du milieu/ Identification sites	X					6 ONG	SRH/SERVICES RESSOURCES .
TION	Evaluer processus des ouvrages					X	PROTOS	ONG intervenant dans le secteur/ SRH/PADEAR/ SNV/PADES/autres acteurs
	Installer centre de documentation					X	6 ONG	PROTOS
	Edition bulletin d'information (1 fois/6 mois)					X	PROTOS ET AU MOINS 1 ONG	Consultant indépendant
	Recenser nouveaux ouvrages des ONG					X	PROTOS	enquêteur(s) indépendant(s)
	Elaborer base de données des acteurs dans le secteur de l'eau/assainissement	X					COCONG ET PROTOS	6 ONG/Pades ./ SRH ./consultant .

	ACTIVITES	Sept 98- Nov 99	Dec 99	Jan Fevr Mar 00	Avr Mai Juin 00	Juill Août Sept 00		IMPLICATION
E C H A N G E S	Vulgariser/informer cadre juridique ONG aux services étatiques	X					COCONG	PROTOS .
	Identifier ONG intervenant dans le secteur	X						
	Elaborer cadre référentiel	X					PROTOS	SRH/SNV/ONG/ PADEAR/PADES .
	Compléter banque de données sur ONG	X					PROTOS	enquêteur(s) indépendant(s)
	Elaborer échanges ONG, échanges ONG/Etat	X	X	X	X	X	PROTOS ET AU MOINS 1 ONG	ONG intervenant dans le secteur/ SRH/PADEAR/autr es acteurs
M A I T R I S E O U V R A G E	Former/informer population villages d'intervention sur importance eau/assainissement		X	X	X	X	6 ONG	
	Sensibiliser sur utilisation/maintien sites					X	6 ONG	
	Former réparateurs villageois				X	X	Fournisseur de pompes à installer	
	Doter villages d'outils de réparation/entretien					X	6 ONG	
	Formation comité de gestion			X	X	X	6 ONG	
	Sensibilisation/mobilisation/participation			X			6 ONG	
	Sensibilisation pour la vente de l'eau			X	X	X	6 ONG	
Echange inter-villages					X	6 ONG	communautés	

8. PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES

La participation des bénéficiaires consiste en une participation financière (conforme aux montants déterminés par le PADEAR-Mono) et une participation physique ou en nature. Le tout équivaut à peu près 10 % du coût de l'ouvrage.

La participation en espèces déposée sur un compte spécifique doit atteindre un montant précis avant le démarrage du projet pour être conforme à la politique nationale exprimée dans les projets PADEAR. La participation financière est 200.000 F CFA pour le puits et le forage, (dont 50.000 F de fonds de provision pour un forage), et 26.000 F CFA pour les latrines communautaires. Pour une Adduction d'Eau Villageoise d'une valeur de 50 M F CFA la participation est de 2,5 millions F CFA en espèces (dont 300.000 F CFA de fonds de provision).

Les ONG nationales du Mono se retrouvent bien dans cette stratégie qui exige une participation financière. Cette participation montre la détermination de la communauté pour la réalisation de l'ouvrage et garantie l'auto-prise en charge (et le fonctionnement et la gestion après réalisation de l'ouvrage). Afin de garantir que les bénéficiaires répondront effectivement à la stratégie du PADEAR, le projet propose d'inclure une étape qui concerne la vérification des comptes par les responsables du SRH/PADEAR.

La participation globale devrait atteindre en moyenne 10 % du coût de l'ouvrage selon les ONG. La participation consiste en la contribution en espèces, en nature, physique et intellectuelle. Cette dernière consiste en la participation aux réunions, à l'élaboration du micro-projet, à la participation à la gestion,.... La totalité de la participation sera estimée, chiffrée et présentée dans le micro-projet.

9. BUDGET